

Synode ordinaire de printemps de l'Église réformée vaudoise

Validation Comptes & Gestion 2024,-avenir du journal Réformés et des métiers d'Église, présentation des nouveaux ministres et animateurs et animatrices d'Église

Lausanne, le 23.06.2025 – **Le Synode de l'Église évangélique réformée du canton de Vaud (EERV) s'est réuni les 20 et 21 juin à Saint-Sulpice. Les Comptes et la Gestion du Conseil synodal en 2024 ont été approuvés par le Synode. La réforme « Église 29* » et ses volets dédiés à la gouvernance cantonale et à la théologie des ministères ont également été traités ainsi que l'intégration du journal « Réformés » à la CER. Les nouvelles forces vives de l'Église se sont aussi présentées à l'Assemblée.**

En guise d'introduction à cette session, deux enjeux majeurs sont à considérer et à soigner ensemble : le rythme soutenu de la marche de l'Église et la mission dont elle est responsable. Et son corollaire, l'ADN de l'Église réformée vaudoise : proclamer, rassembler, témoigner, servir. Ce soin collectif s'est notamment incarné par la nécessaire solidarité avec les habitants de Blatten et le don versé au nom de l'Église évangélique réformée du canton de Vaud - par le Conseil synodal - sur le compte ouvert par la paroisse protestante de Brigue dont le territoire comprend Blatten et la vallée du Loetschental. L'exécutif a salué la résistance et la force intérieure des habitants et habitantes de Blatten qui, sans faire de bruit, vont résolument de l'avant.

Comptes & Gestion 2024 validés

Comptes

Les débats se sont appuyés sur le rapport du Conseil synodal et le rapport de la Commission des finances

Approuvés à la majorité claire par les membres du Synode, les comptes 2024 de l'Église réformée vaudoise présentent un résultat positif dû à une conjoncture exceptionnelle, essentiellement liée au renoncement à certains projets informatiques et institutionnels, selon la priorisation de la réforme Église 29.

Les décisions votées par le Parlement ont notamment porté sur la création d'un Fonds informatique et la création d'un Fonds Greppa (Groupe expert en prévention et protection contre les abus) ; ce dernier s'inscrit dans le Plan de prévention et de protection de la personnalité déployé en EERV. L'organe délibérant s'est également positivement prononcé sur le versement du legs de Mme Gailloud dans le Fonds Marthe Gailloud et a décidé de compléter l'approvisionnement du Fonds Église 29 et du Fonds Solidarité Contributions des paroisses.

[lien vers les décisions liées aux Comptes 2024](#)

Gestion

Les débats se sont appuyés sur le rapport du Conseil synodal et le rapport de la Commission de gestion

Les délégués et déléguées au Synode ont approuvé la gestion 2024 de l'Église réformée vaudoise sous la forme de trois décisions dont la première - dédiée au rétablissement d'un poste de chancellerie - s'est positivement soldée avant vote, par l'annonce du Conseil synodal de la nomination d'une chancelière en la personne de Sylvie Arnaud. Les deux autres décisions ont respectivement été votées par l'Assemblée à la majorité claire concernant l'introduction dans le Règlement ecclésiastique d'une voie de réclamation liée aux engagements ou décisions dans le domaine des ressources humaines, et à l'unanimité quant à l'approbation avec remerciements, de la gestion du Conseil synodal pour l'année 2024.

La Commission de gestion a dialogué avec l'exécutif sur la base de rappels et de recommandations. Notamment sur les sujets suivants : la gestion de la mémoire institutionnelle et la gestion de projets, l'envergure nécessaire du code d'éthique et de conduite dicté par la fonction employeur du Conseil synodal, l'essentielle exemplarité dans la protection des personnes mineures. Ainsi que le traitement des dossiers de candidatures et la concertation terrain lors d'engagement et les critères d'octroi d'une réduction de contribution paroissiale.

[lien vers les décisions liées à la Gestion 2024](#)

Église 29

Sur les 3 piliers qui portent Église 29 – gouvernance cantonale, théologie des ministères, réorganisation ecclésiale – ce sont le 1^{er} et le 2^e qui ont été traités.

Gouvernance cantonale

Les débats se sont appuyés sur le rapport du Conseil synodal et le rapport de la Commission d'examen.

Les propos liminaires du président du groupe de travail mixte Église 29 ont informé d'un volume d'articles réduits pour avancer en cohérence.

Avec pour objectif de consolider une partie du Règlement ecclésiastique (RE), la validation des 6 articles en question s'est faite grâce aux travaux préparatoires entre la Commission d'examen et le Conseil synodal ainsi que la réactivité des membres du Synode.

Le RE compte 290 articles dont une septantaine a déjà été validé. Ces 6 articles supplémentaires validés à l'unanimité à la 3^e lecture, sont un signal positif pour l'une des plus vastes réformes de l'Église évangélique réformée du canton de Vaud.

[lien vers la liste des articles du RE](#)

Théologie des ministères

Une étape intermédiaire a été franchie en vue d'un rapport en 2026 qui devrait clarifier les responsabilités des différents ministères et métiers d'Église qui sont investis dans les missions de l'Église.

C'est en débat non décisionnel qu'ont été discutés les éléments suivants :

- comment formuler aujourd'hui les missions de l'Église
- comment répartir les responsabilités des pasteurs, pasteures, diacres, animateurs et animatrices d'Église, et autres ministères particuliers
- comment formuler les enjeux de leur reconnaissance (vocation, consécration)
- l'enjeu de la politique ecclésiale en matière de ressources humaines viendra au 2^e semestre 2025.

Agenda

L'agenda se doit d'être évolutif s'adaptant aux décisions du Synode et aux aspirations des différents terrains. Voici son état à fin juin 2025.

[lien vers l'agenda](#)

Entité commune aux 6 Églises romandes pour un futur journal

Les débats se sont appuyés sur le rapport du Conseil synodal et le rapport de la Commission d'examen.

En introduction au débat concernant la motion dédiée au journal « Réformés », le Conseil synodal et la Commission d'examen ont exprimé leur reconnaissance mutuelle sur les travaux préparatoires permettant d'aller de l'avant ensemble devant la représentation parlementaire cantonale de l'EERV. L'exécutif a également relevé que les décisions de principe de mutualisation sont validées par les quatre Églises impliquées dans la Sàrl et a souligné le respect à conférer aux structures et temporalités de chacune d'entre elles.

A la majorité claire, les parlementaires ont exprimé leur souhait de voir évoluer le journal « Réformés » au sein de l'Office protestant des médias de la Conférence des Églises réformées romandes (CER) et en communion avec les six Églises.

Le Conseil synodal salue les décisions prises par les membres du Synode d'aller concrètement vers une mise en commun au sein d'une même entité, des missions actuellement réparties entre deux entités différentes (la CER et une Sàrl). Cela permettra des synergies au service d'une implication collective. L'exécutif se réjouit également que cette entité soit commune aux six Églises de la CER. En complément aux points précédents, les délégués et déléguées au Synode demandent à l'exécutif de lui soumettre un rapport pour la fin du 1^{er} trimestre 2026.

[lien vers les décisions liées à la « motion journal Réformés »](#)

Nouvelles forces vives de l'Eglise

Se sont présentées à l'Assemblée parlementaire, les personnes qui vivront une consécration, une agrégation ou un accueil, lors du culte synodal le 6 septembre 2025 à la cathédrale. Ce sont ainsi 6 femmes et 5 hommes : 3 pasteurs, 1 diacre et 7 animateurs et animatrices d'Eglise à qui il est souhaité la bienvenue en Eglise réformée vaudoise, au service de la population vaudoise.

Contact médias

- Vincent Guyaz, président du Conseil synodal, vincent.guyaz@eerv.ch, 079 203 21 14
- Carole Delamuraz, responsable Office information et communication, carole.delamuraz@eerv.ch, 079 641 66 50

****Église 29***

La réforme institutionnelle de la gouvernance de l'EERV, baptisée « Église 29 – ensemble bâtir l'Église », repose sur les 24 Pierres angulaires votées en avril 2024. Cette réforme doit permettre à l'Église réformée vaudoise de mieux remplir sa Mission au service de toutes et tous au travers de structures administratives allégées et d'une proximité communautaire avec la population. Plus proche, plus dynamique, pour mieux transmettre une parole qui donne un sens à la vie, telle se synthétise l'ambition de cette réforme. La réforme est portée par 3 piliers : gouvernance cantonale - théologie des ministères - réorganisation ecclésiale.